



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Marne

Maj le 20/09/2016

Liste des documents à fournir pour la TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

IMPRIME

Formulaire M2 et M4

OBSERVATIONS

⇒ Dépôt du dossier par un mandataire : non oui (joindre le **pouvoir**)

ACTIVITE RELEVANT DU REPERTOIRE DES METIERS

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne
Centre de Formalités des Entreprises
68, bd Lundy - B.P. 62746 – 51062 Reims Cedex
Tél 03 26 40 64 94 - Fax 03 26 40 21 79
cfe@cm-marne.fr

Du Lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et 13h30 à 17h
Le vendredi de 8h30 à 12h

SUR RENDEZ-VOUS

DOCUMENTS POUR LA SOCIETE

- 1 ex. du procès-verbal enregistré de la décision de dissolution avec la transmission universelle du patrimoine
- 1 ex. du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

Dans les 30 jours suivants la parution de l'annonce légale fournir :

- Le M4

TARIF

↳ Pour l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : chèque à l'ordre du Tribunal de Commerce

- 198,64 €

↳ Pour l'inscription au Répertoire des Métiers : chèque à l'ordre de la Chambre des Métiers

- 190 €